

inscription rappelant la prise de Jeanne d'Arc.

M. de Bonnault lit, au nom de M. l'abbé Morel, une notice sur la division de la ville de Compiègne en trois paroisses en 1199. L'auteur rappelle qu'il y a sept cents ans la ville de Compiègne ne formait qu'une seule paroisse, celle de Saint-Germain, lorsque l'évêque de Soissons, Nivelon de Chérisy, voulut créer deux nouvelles églises. L'abbé de Saint-Corneille s'éleva contre cette prétention invoquant la donation de l'église Saint-Germain, faite à son monastère par Charles le Simple en 917. L'évêque faisait valoir sa juridiction épiscopale, l'abbé ses droits de propriétaire. En présence de ce conflit, les deux parties s'adressèrent au pape. Celui-ci chargea l'évêque de Paris et l'abbé de Saint-Denis de procéder à une enquête, à la suite de laquelle intervint une transaction de bon cœur, dont voici les principales dispositions : La paroisse de Saint-Germain sera divisée en trois paroisses ; l'évêque de Soissons, à qui appartient le soin des âmes, possédera dans les trois églises autant de juridiction qu'il en avait dans l'église de Saint-Germain. L'abbé de Saint-Corneille, dont le droit de patronage est incontestable, exercera ce droit sur les trois églises aussi complet qu'il en usait sur l'église de Saint-Germain. D'autres dispositions sont relatives aux sépultures et aux autres églises non paroissiales et chapelles.

M. l'abbé Gallois signale une découverte numismatique récemment faite à Vandélicourt, dans un chemin proche de la cour de la ferme de M. Jules Bouchoir. Un de ses enfants remarqua une burette en grès d'environ 10 centimètres de hauteur, que des poules venaient de découvrir en grattant et fut surpris d'y entendre un cliquetis de médailles. Son frère aîné la brisa et y trouva 48 pièces de monnaie en argent, dont quarante-six, au type

---